



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Chemin du Pommier 5  
Case postale 330  
1218 Le Grand-Saconnex  
Genève – Suisse  
[www.ipu.org](http://www.ipu.org)

## Allocution de l'UIP

**M. Alessandro Motter**  
**Conseiller principal**

**Construire une paix durable pour  
tous : les synergies entre le  
Programme de développement  
durable à l'horizon 2030 et le  
maintien de la paix  
New York, 24 janvier 2017**

Monsieur le Président,

La résolution historique de 2016 sur la paix durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 se renforcent mutuellement comme les deux faces d'une même pièce.

Ces documents énoncent une même vérité : le développement durable bâtit des sociétés pacifiques et inclusives ; et, à son tour, la paix durable garantit un environnement favorable dans lequel des personnes de tous horizons et ayant différents intérêts peuvent œuvrer ensemble en faveur du développement de leur pays.

Une mise en œuvre efficace des ODD permettra non seulement de prévenir les conflits mais également de poser les bases d'une paix et d'un développement durables.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 considère la paix durable comme une question transversale prévoyant de nombreuses cibles relatives à la non-violence, à la justice et à l'inclusion. L'Objectif de développement durable 16 prévoit de « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous ». La résolution sur la paix durable, quant à elle, appelle notamment à éradiquer la pauvreté, à promouvoir le développement socio-économique, l'égalité des sexes et la réconciliation nationale, et à bâtir des institutions de gouvernance plus fortes.

Les deux documents reconnaissent le rôle central de l'égalité des sexes et de la participation des femmes à toutes les étapes du processus de maintien de la paix. La résolution de 2016 demande qu'il soit répondu aux besoins des femmes en temps de conflit et dans les situations d'après-conflit, que les femmes soient autonomisées et que leur nombre aux postes décisionnels soit accru pour parvenir à la paix durable. Quant à l'Objectif 5, il vise à garantir la participation pleine et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, et à éliminer la violence

à l'égard des femmes et des filles, qui est particulièrement fréquente en temps de conflit.

Monsieur le Président,

La consolidation de la paix et le développement sont des processus longs qui sont engagés à l'échelle nationale et qui exigent que des institutions inclusives, transparentes et efficaces soient en place et que l'état de droit soit respecté.

Les parlements font partie des institutions de ce type les plus importantes.

En tant qu'organes essentiels de législation et de contrôle, ils ont le pouvoir unique de tenir les gouvernements responsables de la mise en œuvre effective de ces engagements internationaux. Ils peuvent garantir l'inclusion dans les prises de décisions en représentant les groupes laissés de côté tels que les femmes, les jeunes et les minorités ethniques et religieuses. Ils peuvent collaborer avec la société civile pour aider à bâtir la confiance du peuple dans leurs gouvernements et à garantir que les processus politiques sont guidés par la poursuite de l'intérêt commun.

Il est évident que tous les parlements ne sont pas identiques et n'ont pas les mêmes capacités en ce qui concerne la réalisation de ces fonctions. C'est pourquoi la mission fondamentale de l'UIP est de renforcer la démocratie en renforçant les parlements sur la base du dialogue.

L'UIP fournit aux parlements une assistance directe, ainsi que des orientations d'ordre politique, pour les aider à trouver des moyens efficaces d'intégrer les ODD et de traiter des questions spécifiques qui sont des priorités aux yeux de nos membres, telles que la santé, l'égalité des sexes, les changements climatiques et la coopération pour le développement.

Nos travaux de renforcement parlementaire comprennent des activités visant à aider les parlements à améliorer leurs processus décisionnels internes et à adopter des réformes, dont des réformes constitutionnelles et électorales, pour mieux représenter tous les électeurs et être plus ouverts sur le monde extérieur. A cet égard, notre action pour la promotion de l'égalité des sexes au sein des parlements est une priorité essentielle.

En plus de fournir une assistance aux parlements, l'UIP s'efforce de promouvoir le dialogue et l'inclusion au sein des parlements grâce à ses propres processus politiques. Le document final adopté à l'issue de la 135<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, en octobre 2016, en est un bon exemple récent. Le thème principal était "Réagir rapidement lorsque les violations des droits de l'homme présentent un conflit : le rôle du Parlement", et il formulait un certain nombre de recommandations à l'intention des parlements pour que ceux-ci puissent donner l'exemple et faire de la transparence, de la responsabilité et du respect de l'état de droit leurs principes directeurs.

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale de l'UIP offre aux parlements une tribune spécialement dédiée pour discuter des situations de crise spécifiques et des problèmes mondiaux comme le terrorisme, la cybersécurité et la non-prolifération des armes de destruction massive. A l'heure actuelle, la Commission prépare un séminaire sur le maintien de la paix, prévu pour l'automne de cette année.

Tandis que les conflits déchirent toujours le Moyen-Orient, nos efforts diplomatiques ciblent particulièrement cette région. Ils visent notamment à faciliter le dialogue parlementaire au sujet de l'eau, un bien précieux essentiel à la stabilité politique et au développement durable de la région.

Pour conclure, Monsieur le Président, l'UIP continuera de faire sa part pour aider à faire avancer le programme en matière de développement et de paix en mobilisant la volonté politique et le leadership parlementaire partout dans le monde.

Je vous remercie.